

Comité technique Personnels et missions

Un dialogue social factice

La CFDT était représentée par Marie **PIQUE** (CFDT), Thibaut **FAVIER** (DDPP 91), Mathieu **BERTHOULAT** (Paris AC) et Pierre-Yves **POULARD** (DIRECCTE Ile-de-France).

Ce comité technique était présidé par Mme Virginie BEAUMEUNIER en présence de M. André SCHWOB chef de service de soutien au réseau, Mme Coralie OUDOT sous-directrice de la coordination et des ressources, Mmes Françoise MESANGE, Claude HEDOUX (bureaux 2A), Sylvie GARNIER (bureau 2B) et MM. Jérémy VALLET (bureau 2D) et Thierry BORGHESE (ENCCRF).

La CFDT prononce une déclaration liminaire :

« Madame la Directrice générale,

Nous sommes reconvoqués aujourd'hui puisque la semaine dernière le Comité technique n'a pu se tenir faute de quorum.

La CFDT constate que les conditions qui nous avaient conduits à boycotter la réunion de la semaine dernière n'ont guère évolué.

Comment pouvons-nous discuter, argumenter et voter sur un ordre du jour sans AUCUN document préalable sur des sujets tels que :

- Action Publique 2022 : *Bruno Le Maire a entretenu le secret sur le projet qu'il a porté devant la commission action publique 2022 ; il n'a pas non plus, malgré ses promesses, rencontré à nouveau les organisations syndicales. Tout juste un rendez-vous avec Mme Gény-Stéphann a-t-il été organisé, quelques jours à peine avant son départ du gouvernement !*

Vous auriez pu nous communiquer un calendrier sur ce sujet, le résultat de l'arbitrage sur la grande police sanitaire, vos pistes de réflexion...

Avez-vous eu des remontées des propositions préfectorales suites à la circulaire du Premier ministre du 24 juillet 2018 ?

La CFDT a connaissance de certains projets :

- Des préfets ont proposé des fusions de secrétariats généraux entre les DDI et la préfecture ; quel devenir pour les agents CCRF qui travaillent actuellement dans le secrétariat général d'une DD(CS)PP souvent sans l'avoir réellement souhaité ?

- Dans d'autres départements, vous Madame la directrice avez proposé des fusions d'équipes CCRF mais des préfets l'ont fait également.

La seule proposition sur ce sujet de la DGCCRF est donc plus de mutualisation et d'inter-départementalisation. Encore plus d'agents sur les routes au mépris de leurs conditions de travail et de leur équilibre vie personnelle, vie professionnelle.

- Enfin, en Nouvelle-Aquitaine, le préfet de région propose le rétablissement de la chaîne de commandement pour l'équipe CCRF de Dordogne sans préciser si les agents vont devoir déménager au chef-lieu de région ou s'ils vont pouvoir rester ou si, pire, ils vont devoir abandonner leurs missions et donc peut-être accepter de délivrer des cartes grises en préfecture !

Sur ce premier sujet, il y a, vous le voyez, tant à dire, et l'administration dans une défiance incompréhensible à l'égard des organisations syndicales ne communique RIEN !

- **Sur les effectifs**, alors qu'ils sont déjà en berne à la DGCCRF, nous avons subi deux nouvelles baisses consécutives pour un total de déjà -90 en deux ans. Vous nous annoncez que cette baisse va se poursuivre tout au long du quinquennat.

Comment cette baisse va-t-elle être répartie dans les services sachant qu'aucun directeur, ni préfet ne réclame moins d'effectifs ! Quels sont les bureaux qui vont se vider ? Quels sont les départs qui ne seront pas remplacés ? Nous l'avons connu avec la RGPP et le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite. Quand les bureaux commencent à se vider, l'ambiance de travail, la charge de travail deviennent difficiles à supporter.

Tout cela dans un contexte où depuis 2 ans l'administration ne titularise pas des stagiaires.

- **Sur la charte de déontologie**, nous découvrons avec cet ordre du jour que du guide pratique qui nous a été présenté en 2017, l'administration a souhaité faire une charte. La charte a un caractère solennel que ne revêt pas le guide pratique. Mais là encore nous ne pouvons que partir en conjectures puisque nous n'avons pas de document. Nous avons fait des propositions à l'occasion des deux groupes de travail présidés par M. De Géry, mais nous ne savons pas ce que l'administration en a retenu. Nous avons espéré avec votre arrivée que ce guide/charte soit enterré mais il renaît de ses cendres sans aucun préavis.

Vous ne pouvez pas attendre un vote des organisations syndicales sur un document qu'elles n'ont pas lu. Ce n'est pas ça le dialogue social !

D'autant qu'il y avait à dire sur ce document qui précisait notamment que les agents devaient éviter de contrôler les entreprises dont ils étaient clients. Est-ce que ce principe s'applique aux banques, assurances, compagnies aériennes, sites internet ? Vous voyez bien que le sujet n'était pas abouti et qu'il méritait d'être discuté avec vous.

- **Sur les projets innovants** : étant donné le libellé de l'ordre du jour, la CFDT ne voit pas comment travailler sur ce sujet sans en savoir plus.

Vous le constatez, Madame la directrice générale, il n'est pas possible de convoquer le 1^{er} comité technique de l'année en novembre sans permettre aux élus de préparer et travailler les sujets. Ce n'est pas la conception que nous nous faisons à la CFDT du dialogue social.

D'autant qu'il y a d'autres sujets dont nous souhaitons parler :

- **La proposition inacceptable que l'administration a faite sur le temps de travail au SNE (actu n°29)** véritable sanction envers des agents qui sont sous votre autorité. Ces agents corvéables à merci, qui répondent toujours présents en cas de crise, qui ne comptent pas leurs heures au quotidien, ne méritent manifestement pas selon vous d'être traités, sur le temps de travail, comme leurs collègues de département et de région et donc de pouvoir récupérer leurs horaires légalement.

- Dans les BIEC, les chefs de pôle C ont proposé **une diminution de délai d'enquête PAC sans aucune concertation et dans une méconnaissance consternante du travail des enquêteurs.**

- Dans les brigades LME, les agents constatent qu'ils feront **moins de contrôles de délais de paiement.**

- **La TN sur les aires de jeux est définitivement supprimée.**

La CFDT constate que vous devez gérer la pénurie et que ce n'est manifestement que le début des mauvaises nouvelles.

Quel est le projet que vous portez pour la DGCCRF, quel est le projet de M. Le Maire qui dit nous défendre ? Bercy a perdu l'arbitrage sur le rétablissement de la chaîne de commandement. **Bercy a consenti aux baisses des effectifs alors que le Ministère de l'agriculture a obtenu un maintien des siens sur la base de l'affaire Lactalis.**

Comment pouvons-nous croire que Bercy nous défend ?

Aujourd'hui, Madame la directrice générale, **c'est la colère qui anime la CFDT. Colère contre le saccage de notre si belle maison, colère contre la manière de faire, colère contre l'absence totale de dialogue social.**

La CFDT est prête à vous faire des propositions, à discuter mais pas dans un dialogue factice. Pas quand de l'autre côté de la table tout est joué d'avance et surtout perdu d'avance.

La CFDT a de grands projets pour les agents de la DGCCRF et ambitionne des carrières dignes de ce nom, une rémunération à la hauteur de l'engagement professionnel des agents. Où en est le chantier RH que nous réclamons avec force depuis plusieurs années ?

La CFDT veut aujourd'hui des réponses sur ces points et attend votre position. »

Mme Beaumeunier a pris la parole dans le but de répondre aux déclarations liminaires des organisations syndicales. Elle a commencé par dédouaner l'administration sur le manque de dialogue social en 2018 et sur le caractère tardif du premier comité technique de l'année en prétextant le renouvellement récent de l'équipe dirigeante et l'organisation des élections professionnelles. Elle s'est engagée à fournir un calendrier social prévisionnel pour 2019.

Mme Beaumeunier a continué à répondre aux déclarations liminaires tout en enchaînant sur le premier sujet de l'ordre du jour qui concernait action publique 2022 (AP 2022).

Elle a indiqué que le calendrier n'a pas été tenu et que les orientations générales seraient vraisemblablement connues avant Noël. Ce serait la raison pour laquelle aucun document n'a été communiqué.

Ce n'est donc qu'une fois les arbitrages connus qu'un projet sera transmis aux organisations syndicales.

La CFDT constate, avec colère, que l'administration ne le présentera que quand il sera bouclé et donc lorsque nous ne pourrions plus négocier.

Pour Mme Beaumeunier, l'une des questions importantes est l'implication de la DGCCRF dans la police sanitaire, elle nous informe que la réunion interministérielle qui devait se tenir sur le sujet a été reportée *sine die* en raison du remaniement ministériel.

Selon la directrice générale, Bruno Le Maire considère que ce sujet doit être tranché avant de parler des missions de la DGCCRF.

Mme Beaumeunier expose que l'affaire LACTALIS a montré une défaillance de l'Etat même si sur la gestion de la crise par la DGCCRF n'est pas en cause. Ce qui fait débat est le manque de lisibilité de l'action de l'Etat, ce qui est incontestable selon l'administration, sans pour être fondamental à ses yeux.

Elle a ajouté que Bruno Le Maire ne soutient pas la police sanitaire unique.

En revanche la création d'une « agence » est un scénario sur lequel l'administration travaille sans pour autant envisager que des agents CCRF y soient affectés.

Bercy défend un projet d'agence de coordination des contrôles sanitaires des aliments étant entendu que la partie loyauté et fraudes alimentaires n'en feraient pas partie (vu les synergies entre produits alimentaires et non alimentaires) et que les aspects santé publique et nutrition pourraient eux y être intégrés. Rien n'est tranché mais Bercy souhaite un organe chapeau léger.

Suite à la demande de la CFDT de communiquer les remontées préfectorales, Mme Beaumeunier affirme n'en n'avoir reçu aucune. Or elle concède peu après ne pas les avoir toutes lues !

Elle souligne que la circulaire du Premier ministre du 24 juillet 2018 ne remet nullement en cause le caractère régalien des missions de la DGCCRF qui sont maintenues. En revanche, il y aura des ajustements en interne pour prioriser et hiérarchiser certaines d'entre elles.

Les préfets ont proposé plusieurs modèles différents d'organisation territoriale de l'Etat dont certains sont « toxiques » selon Mme Beaumeunier.

Le projet porté par la DGCCRF repose sur deux items :

- la mutualisation sous différentes formes.
- le bénéfice pour chaque agent CCRF d'un cadre référent CCRF. **Pour la CFDT, ceci constitue un recul par rapport à la mesure 1 du plan d'action interministériel de 2015 qui prévoyait que chaque agent CCRF serait placé sous l'autorité d'un inspecteur principal CCRF (ou transitoirement d'un inspecteur expert).**

Malgré la demande de la CFDT, Mme Beaumeunier refuse de communiquer les remontées régionales des concertations qui ont eu lieu avec les agents et évoque un document de synthèse ultérieur. Elle nous indique tout juste que beaucoup de propositions ont été faites.

Sur interpellation de la CFDT, la directrice générale explique que la charte de déontologie annoncée dans l'ordre du jour est en réalité toujours un guide mais qu'il a évolué depuis les groupes de travail, n'ayant pas été envoyé aux organisations syndicales, elle consent à retirer ce point de l'ordre du jour.

Face à ce monologue lacunaire et lénifiant et après une interruption de séance, les élus de la CFDT en intersyndicale avec Solidaires et CGT décident de quitter la salle, ne souhaitant pas valider un ersatz de dialogue social.

Pour rappel, le comité technique personnels et missions est l'instance de concertation de la DGCCRF chargée d'examiner les questions collectives relatives à l'organisation et au fonctionnement des services et aux droits statutaires.

L'intérêt de cette instance est donc que les organisations syndicales puissent échanger, donner un avis et faire évoluer les propositions de l'administration. Or la tentation actuelle de l'administration est de transformer cette instance de négociation en moment purement formel dans lequel elle met en scène son propre discours.

La CFDT qui prend au sérieux le dialogue social et qui veut être force de proposition n'accepte pas cette vision des choses et le dénonce avec force en quittant la réunion.

La circulaire du Premier ministre du 24 juillet 2018 prévoit un dialogue social avec les organisations syndicales, Bruno Le Maire lui-même l'a également rappelé, les enjeux actuels exigent des échanges constructifs c'est pourquoi la CFDT appelle l'administration à se ressaisir et à réinscrire le dialogue social dans ses préoccupations dans le contexte actuel de réforme des services publics.

**DU 29 NOVEMBRE AU
6 DÉCEMBRE (16H00),
VOTEZ POUR LA CFDT,
en vous connectant à votre espace électeur**



(Pensez à activer votre compte à partir du lien personnel envoyé par : Elections MEF 2018 <election@jevoteenligne.fr>)